

## Conseil de législation

Tous les trois ans, le Rotary International réunit le Conseil de Législation : il s'agit du parlement du Rotary chargé de délibérer sur les amendements et les résolutions soumis par les clubs et les districts du monde entier. Chaque district y est représenté par un délégué. Jacques Grimm (RC de Brumath – Strasbourg campagne et past-gouverneur) a été désigné par le district 1680 pour accomplir cette tâche.

Le District peut proposer deux types de projets :

- Des amendements visant à modifier certains textes de base du Rotary (Statuts du Rotary, Règlement Intérieur du Rotary et Statuts des RC)
- Des résolutions qui constituent simplement des souhaits ou des demandes d'étude sur quelque sujet que ce soit concernant le Rotary.

Tous ceux d'entre vous qui veulent œuvrer pour l'évolution et la modernisation du Rotary sont donc invités à présenter un projet qui doit d'abord être approuvé par leur club en réunion statutaire, puis transmis à Jacques Grimm. C'est une vraie opportunité qui se présente tous les trois ans et qui permet à chaque rotarien de s'exprimer démocratiquement pour améliorer le fonctionnement du Rotary.

Je vous conseille d'en parler à votre président ou de contacter directement Jacques Grimm (03 88 51 29 26 – 06 60 24 37 40 - [jacquesgrimm@orange.fr](mailto:jacquesgrimm@orange.fr) ).

Bien que le conseil de législation ne se réunisse qu'au printemps 2010, il est impératif que les différentes propositions soient soumises à Jacques Grimm au plus tard le 31 Octobre 2008, de manière à soumettre ces propositions à l'ensemble des clubs du District en Novembre pour ensuite les faire parvenir à Evanston le 31 décembre 2008, au plus tard.